

## SÉANCE DU 13 NOVEMBRE 2019

Le huit novembre deux mil dix-neuf, il a été adressé à chaque conseiller une convocation pour une réunion qui aura lieu le treize novembre deux-mil dix-neuf à dix-neuf heures.  
Le Maire.

**PRESENTS :** MME NASSIVET – M. BOURAIN – M. COLIN – MME DOUMERET – MME GOURAUD  
MME LAPRADE – MME MARTIN – M. MIOT – MME LOIZEAU  
M. ROUZEAU (ARRIVE A LA QUESTION 2)

**POUVOIR :** MME ZITOUNI A MME LOIZEAU

**EXCUSES :** M. DUBOIS – M. LEROYER

**ABSENTS :** M. GIRAUD – M. LATIMIER – M. GRUCHY

**SECRETAIRE :** MME DOUMERET

Madame le Maire ouvre la séance et demande au conseil l'autorisation d'ajout de deux points de délibération : « question 3 : proposition de motion dans le cadre des fermetures des Trésoreries de Périgny, Ré, Courçon et Surgères » et « question 4 : construction d'une chaufferie bois : nouvelle consultation du lot n°2 – charpente/bardage ». Le conseil municipal accepte ces deux points complémentaires.

### **I - APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 SEPTEMBRE 2019**

2019-09-11\_045

**Le compte-rendu du précédent conseil du 11 septembre 2019** a été communiqué aux conseillers municipaux qui en ont pris connaissance.

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu du conseil municipal du 11 septembre 2019.

POUR : 11

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

### **II - MARCHE CREATION SALLE MULTI-ACTIVITES – NOUVELLE CONSULTATION DU LOT 12 REVETEMENT SOL SOUPLE**

QUESTION 1

2019-11-13\_052/1.1

**Vu** la délibération du Conseil Municipal en date du 21 décembre 2017 décidant d'engager la construction d'une salle multi-activités et l'aménagement du parking,

**Vu** la délibération du 9 mars 2018 attribuant le marché de mandat de maîtrise d'ouvrage à la SEMDAS,

**Vu** la délibération du 16 mai 2019 arrêtant le coût d'objectif définitif au montant de 759 750 € HT (coût des travaux hors options-PSE).

**Considérant** que la SEMDAS avait lancé le 8 juillet 2019 une consultation, dans le respect des dispositions de l'article L.2123-1 du code de la commande publique, selon une procédure adaptée ouverte avec possibilité de négociation librement définie par le pouvoir adjudicateur, pour l'exécution des travaux de construction de la salle multi-activités,

**Considérant** la délibération du 11 septembre 2019 déclarant :

- infructueux le lot 4 – Couverture, au motif qu'il n'a été proposé aucune offre et décidant de relancer une consultation selon une procédure adaptée ouverte avec possibilité de négociation librement définie ;
- sans suite au motif d'intérêt général les lots 1 – VRD, 2 – Gros œuvre, 12 – Revêtement de sol souple et 14 – Electricité courant forts et faibles / Chauffage et décidant de relancer d'une consultation en procédure adaptée ouverte avec possibilité de négociation librement définie

**Considérant** la demande de complément des candidatures faites aux entreprises suivantes :

- entreprise BOUQUET ayant répondu sur le lot 3 - Charpente métallique
- entreprise REVS'PLAFONDS ayant répondu sur le lot 9 - Plafond décoratif
- entreprise ERALU ayant répondu sur le lot 6 - Menuiseries extérieures aluminium

- entreprise MIROITERIE & MENUISERIE D'AUNIS ayant répondu sur le lot 6 - Menuiseries extérieures aluminium
- entreprise VIVANBOIS ayant répondu sur le lot 6 - Menuiseries extérieures aluminium et le lot 7 - Menuiseries intérieures bois
- entreprise BG SOLS ayant répondu sur le lot 10 - Chape et le lot 11 - Revêtement de sol carrelage
- entreprise MISSENARD QUINT B ayant répondu sur le lot 15 - Ventilation / Plomberie / Sanitaire
- entreprise HYGIA CORDE ayant répondu sur le lot 16 - Nettoyage

**Considérant** les négociations menées avec toutes les entreprises ayant répondu sur les lots suivants :

- Lot 3 - Charpente métallique
- Lot 6 - Menuiseries extérieures aluminium
- Lot 7 - Menuiseries intérieures bois
- Lot 15 - Ventilation / Plomberie / Sanitaire

**Considérant** que la SEMDAS a lancé le 23 septembre 2019 une consultation, dans le respect des dispositions de l'article L.2123-1 du code de la commande publique, selon une procédure adaptée ouverte avec possibilité de négociation librement définie par le pouvoir adjudicateur, pour l'exécution des travaux des lots 1 - VRD, 2 - Gros œuvre, 4 - Couverture, 12 - Revêtement de sol souple et 14 - Electricité courant forts et faibles / Chauffage relatifs à la construction de la salle multi-activités,

**Considérant** qu'il a été remis 16 plis dans les délais,

**Considérant** l'unique offre reçue pour le lot 12 - Revêtement de sol souple, présentant un fort dépassement par rapport à l'estimation du maître d'œuvre,

**Considérant** le rapport d'analyse des offres présenté par le Maître d'œuvre le 8 novembre 2019, il en ressort un dépassement global de l'enveloppe budgétaire de 73 736,82 € HT (hors options-PSE), mais il est constaté une homogénéité dans les montants des offres de prix sur les différents lots, homogénéité non constatable pour le lot 12 du fait d'une unique offre,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

**1/ DECLARE** le lot 12 - Revêtement de sol souple sans suite au motif d'intérêt général,

**2/ DECIDE** de relancer une consultation pour ce lot, selon une procédure adaptée ouverte avec possibilité de négociation librement définie.

*POUR : 10*

*ABSTENTION : 0*

*CONTRE : 0*

### **III - DECISION MODIFICATIVE – DM N°1**

*QUESTION 2  
2019-11-13\_053/7.1*

Rebecca MARTIN propose au conseil municipal les modifications de crédits suivantes :

#### **En section de fonctionnement :**

- Quelques ajustements sur les dépenses liées au FPIC (+ 300 €), aux admissions en non-valeur (+ 220 €) et aux provisions à constituer (+ 300 €) ;
- Inscription de 20 500 € de crédits supplémentaires au chapitre 012 – Charges de personnel, pour faire face aux frais occasionnés par le recrutement de remplaçants et d'agents saisonniers ;
- Inscription de 5 800 € de crédits supplémentaires pour l'entretien et les réparations nécessaires au bon fonctionnement du matériel roulant ;
- Financement de ces dépenses supplémentaires par un prélèvement de 21 400 € sur l'autofinancement (chapitre 023), l'inscription d'une recette supplémentaire de 5 500 € au titre des droits de mutation et d'enregistrement et la reprise d'une provision constituée en 2018 (+ 220 €).

**En section d'investissement :**

- Compensation du prélèvement de 21 400 € sur l'autofinancement par une réduction des crédits alloués à la construction de la chaufferie bois, qui sera financée sur le budget 2020 ;
- Inscription en dépenses et en recettes des crédits nécessaires au mandatement des opérations d'ordre de l'exercice (intégration des subventions du SDEER et des avances versées à la SEMDAS pour la construction de la salle multi-activités).

<b>Section de fonctionnement - dépenses</b>		
<b>Nature</b>	<b>Libellé</b>	<b>Inscription</b>
61551	Entretien et réparations matériel roulant	5 800,00
<b>TOTAL CHAPITRE 011</b>		<b>5 800,00</b>
64111	Rémunération personnel	20 500,00
<b>TOTAL CHAPITRE 012</b>		<b>20 500,00</b>
739223	Fonds de péréquation des ressources communales et interco. (FPIC)	300,00
<b>TOTAL CHAPITRE 014</b>		<b>300,00</b>
023	Virement à la section d'investissement	-21 400,00
<b>TOTAL CHAPITRE 023</b>		<b>-21 400,00</b>
6541	Admission en non-valeur	220,00
<b>TOTAL CHAPITRE 65</b>		<b>220,00</b>
6817	Provision - dépréciation des actifs circulants	300,00
<b>TOTAL CHAPITRE 68</b>		<b>300,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>5 720,00</b>

<b>Section de fonctionnement - recettes</b>		
<b>Nature</b>	<b>Libellé</b>	<b>Inscription</b>
7381	Taxe additionnelle aux droits de mutation	5 500,00
<b>TOTAL CHAPITRE 73</b>		<b>5 500,00</b>
7817	Reprises sur provisions pour dépréciation des actifs circulants	220,00
<b>TOTAL CHAPITRE 78</b>		<b>220,00</b>
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>5 720,00</b>

<b>Section d'investissement - dépenses</b>			
<b>Nature</b>	<b>Opération</b>	<b>Libellé</b>	<b>Inscription</b>
2313	274	Installation d'une chaufferie bois	-21 400,00
<b>TOTAL OPERATION 274</b>			<b>-21 400,00</b>
21534		Réseaux d'électrification	20 000,00
2313		Travaux en cours - bâtiments	64 000,00
<b>TOTAL CHAPITRE 041</b>			<b>84 000,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>			<b>62 600,00</b>

<b>Section d'investissement - recettes</b>		
<b>Nature</b>	<b>Libellé</b>	<b>Inscription</b>
021	Virement de la section de fonctionnement	-21 400,00
<b>TOTAL CHAPITRE 021</b>		<b>-21 400,00</b>
13258	Subventions d'investissement - SDEER	20 000,00
238	Avances sur commandes	64 000,00
<b>TOTAL CHAPITRE 041</b>		<b>84 000,00</b>
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>62 600,00</b>

POUR : 11

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

#### **IV - MOTION CONTRE LA DISPARITION DES TRESORERIES DE PERIGNY, RE, COURÇON ET SURGERES .**

QUESTION 3  
2019-11-13\_054/9.4

Dans le cadre du projet « nouveau réseau de proximité des finances publiques » dévoilé par le Ministère de l'Action et des Comptes Publics en juin 2019, près d'un millier de trésoreries devraient disparaître en France d'ici 2022. Sur le territoire de la Charente-Maritime, cela représente la fermeture de 20 trésoreries sur 23 ainsi que la fermeture de 3 Services des Impôts des Particuliers sur 7 et de 5 Services des Impôts des Entreprises sur 7.

A l'échelle de notre agglomération, la trésorerie de Périgny fermerait définitivement ses portes, au même titre que toutes les trésoreries entourant notre CdA – Courçon, Ré, Surgères – qui seraient regroupées à Ferrières.

Après la fermeture de la trésorerie de La Jarrie, cette information est inadmissible pour notre territoire et ce à plusieurs titres :

- Tout d'abord pour les usagers qui subiront face à leurs questions et problèmes quotidiens l'inévitable éloignement et dégradation du service rendu, tout en voyant leurs territoires se vider de leurs services publics.

- Cette décision serait en outre préjudiciable pour toutes les collectivités et les communes de notre territoire qui subiraient cet éloignement car le trésorier public est le trésorier de toutes les collectivités. Dans les services des mairies, ce sont des échanges quasi-quotidiens qui s'opèrent entre les agents en charge des finances communales et la trésorerie. Il résultera inévitablement de cette suppression moins d'échanges, moins de compréhension et plus de difficultés notamment pour les petites et moyennes communes qui ne disposent pas de services financiers pléthoriques et qui s'appuient au quotidien sur la grande compétence et la disponibilité des agents de la trésorerie publique.

- Enfin, un dernier point ne peut que nous alerter de par son incohérence. Nous travaillons collectivement depuis des années à établir des documents d'aménagement (PLUI, SCOT) et une stratégie zéro carbone du territoire, qui doivent permettre de faire face au défi climatique et nous obligent à repenser notre utilisation de l'espace et nos déplacements.

Ici l'Etat propose de fermer plusieurs trésoreries du nord Charente Maritime pour les concentrer à Ferrières, loin de toute desserte de transport public, mettant chaque jour un peu plus d'usagers sur les routes. Un choix d'aménagement du territoire paradoxal.

Au vu de ces éléments et dans l'intérêt de notre territoire et de sa population, le conseil municipal de Thairé appelle à la mobilisation des collectivités de l'agglomération de La Rochelle pour le maintien d'un service public de qualité et pour le maintien des trésoreries de Périgny, Ré, Courçon, et Surgères.

POUR : 11

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

#### **V - MARCHÉ CREATION CHAUFFERIE BOIS – NOUVELLE CONSULTATION DU LOT 2 CHARPENTE BOIS/BARDAGE**

QUESTION 4  
2019-11-13\_055/1.1

**Vu** la délibération du Conseil Municipal en date du 23 novembre 2017 décidant d'engager la construction d'une chaufferie bois,

**Vu** la délibération du 12 avril 2018 attribuant le marché « maîtrise d'œuvre » à la SARL CEBI,

**Vu** la délibération du 26 juillet 2018 validant l'APD et le plan de financement,

**Vu** la délibération du 11 juillet 2019 validant le lancement du marché de travaux pour la construction d'une chaufferie bois,

**Considérant** que la commune a lancé le 4 septembre 2019 une consultation, dans le respect des dispositions de l'article L.2123-1 du code de la commande publique, selon une procédure adaptée

ouverte avec possibilité de négociation librement définie par le pouvoir adjudicateur, pour l'exécution des travaux de construction d'une chaufferie bois,

Le dossier de consultation des entreprises a fait l'objet d'un allotissement en 6 lots séparés:

Lot 1 – maçonnerie-terrassement-VRD / Lot 2 – charpente bois-bardage / Lot 3 – couverture-zinguerie

Lot 4 – serrurerie / Lot 5 - peinture / Lot 6 – chauffage-réseaux de chaleur-électricité

**AU VU** du rapport d'analyse des offres présenté le 13 novembre 2019 (ouverture des plis le 11/10/19),

**CONSIDÉRANT** l'absence d'offre pour le lot 2 – charpente bois/bardage,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

**DÉCLARE** le lot 2 – charpente bois/bardage, infructueux au motif qu'il n'a été proposé aucune offre et **DÉCIDE** de relancer une consultation selon une procédure adaptée ouverte avec possibilité de négociation librement définie.

*POUR : 11*

*ABSTENTION : 0*

*CONTRE : 0*

**L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire déclare la session close.**

**La séance est levée à 20H00.**

**Liste des présents à la séance 13 novembre 2019**

NOMS	SIGNATURES	NOMS	SIGNATURES
Marie-Gabrielle NASSIVET		François MIOT	
Sébastien BOURAIN		Sylvie LOIZEAU	
Stéphane COLIN		Éric LATIMIER	
Maryvonne LAPRADE		Sébastien GIRAUD	
Danielle GOURAUD		Jérôme DUBOIS	
Patricia DOUMERET		Benoît LEROYER	
Dalila ZITOUNI		Rébecca MARTIN	
Yves ROUZEAU		Sandy GRUCHY	

**Table des matières séance du 13 novembre 2019**

		Réf.
I	APPROBATION COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11/09/2019	2019-09-11-045
II	MARCHE CREATION SALLE MULTI-ACTIVITES NOUVELLE CONSULTATION DU LOT 12 REVETEMENT SOL SOUPLE (QUESTION 1)	2019-11-13_052/1.1
III	DECISION MODIFICATIVE – DM N°1 (QUESTION 2)	2019-11-13_053/7.1
IV	MOTION CONTRE LA DISPARITION DES TRESORERIES DE PERIGNY, RE, COURÇON ET SURGERES (QUESTION 3)	2019-11-13_054/9.4
V	MARCHE CREATION CHAUFFERIE BOIS NOUVELLE CONSULTATION DU LOT 2 CHARPENTE BOIS/BARDAGE (QUESTION 4)	2019-11-13_055/1.1



